

CONVOCAATION

Objet	Stage de préparation terminal J16 – Coupe de France 2016	
Début	Judi 21 Avril 2016	10h00
Fin	Dimanche 24 Avril 2016	17h00
Lieu	Centre sportif de l'Isle Verte - allée de la voile, 40140 Soustons	

Une participation financière de **40 euros** vous sera demandée (ordre : Ligue d'Aquitaine d'Aviron).

Le convoqué doit s'équiper : de son repas froid pour le jeudi midi,
de clés de 10 et de 13,
de vêtements et chaussures de sports,
de vêtements de pluie.

En cas de non-participation prévenir sans délais Camille RIBES au 06 07 74 54 01.

LAGAÛZERE Michel
Président Ligue Aquitaine Aviron

RIBES Camille
Conseiller Technique Sportif

DELVAL Charles
Conseiller Technique Sportif

TRICHET Pierre
Président Commission Sportive

Stage de préparation Terminal
Soustons - du 21 au 24 avril 2016

RAMEUSES J16 (17)

1	BEDOURET	Coline	EN Bordeaux	9	ORTEGA	Marine	SN Bayonne
2	BERTHOUMIEU	France	Av. Bayonnais	10	PEYRONNET	Lucile	EN Bordeaux
3	DEDIEU	Louanne	AC Soustonnais	11	ROSA PEROTTEAU	Adeline	Av. Bayonnais
4	DUHAA	Léna	AC Soustonnais	12	ROUSSEAUX	Lisa	SN Bergerac
5	DULAURANS	Camille	CN Mimizan	13	TAUZIN	Julie	SN Bayonne
6	ELISADE	Elaïa	SN Bayonne	14	THIEBAUT	Marie-Xavière	Av. St Livradais
7	GUIBON	Daphné	Av. Bayonnais	15	TOSINI	Alexia	Av. Bayonnais
8	NIGNAN	Loriana	Av. Marmandais	16	WAJOU	Youmna	Av. Bayonnais
				17	WILHELM	Alexia	Av. St Livradais

RAMEURS J16 (17)

18	ARNOUILH	Aubin	SN Bergerac	27	KILIAN	Arthur	AC Soustonnais
19	BERNARD	Pierre-Antoine	CN Libourne	28	LACHAUD	Benjamin	EN Bordeaux
20	CHERENCQ	Paul	SN Bayonne	29	LEMOINE	Tristan	CN Foyen
21	DUFOURG	Mathis	EN Bordeaux	30	LUSSON	Léo	Av. Bayonnais
22	DUMONT	Corentin	RC Castillon	31	MENIN	Yoann	Av. Marmandais
23	FALLECK	Thomas	SN Bayonne	32	NEGUELOUARD	Stéphane	EN Bordeaux
24	FRIAS	Andony	SN Bayonne	33	PERDIGAL	Antoine	SN Bergerac
25	GONNET	Nicolas	CN Foyen	34	PERON	Nikou	CN Libourne
26	GUIMBEAUD	Maxime	SN Bergerac				

BARREURS (4)

35	CHAUVIN	Roxane	SN Bergerac	37	LASSOUED	Xabi	Av. Bayonnais
36	CRESPIY	Louis	SN Bergerac	38	ROLLAND	Pierre	EN Bordeaux

ENCADREMENT (8)

39	CAMY	Davy	SN Bayonne	43	FAUCHIE	Benjamin	Av. Agenais
40	CHASSAGNE	Michael	SN Bayonne	44	MIOQUE	Virginie	Av. Bayonnais
41	CHASSAGNE	Stéphanie	SN Bayonne	45	RIBES	Camille	CTS
42	DELVAL	Charles	CTS	46	SOURGET	Julien	EN Bordeaux

Attention : les personnes convoquées doivent s'assurer d'être disponible du vendredi 29 avril au dimanche 1 mai, en cas de sélection pour la Coupe de France MAIF.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (NOM, Prénom),

.....
Adresse.....

.....

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Agissant en qualité de chef de famille (ou de tuteur légal), autorise :

Nom, prénom du stagiaire mineur :

Date de naissance :

Club :

A participer au **stage Terminal J16** qui se déroulera à **Soustons du 21 au 24 avril 2016**, et à toutes les activités prévues dans le cadre de ce stage.

J'autorise*,

Je n'autorise pas*,

Le responsable du stage, en cas d'urgence, à prendre toutes les dispositions en cas de nécessité d'intervention chirurgicale.

*rayer la mention inutile

Je donne pouvoir au responsable du stage pour veiller à ce que la discipline demandée aux rameurs soit respectée par mon fils, ma fille.

Je lui reconnais également le droit de prendre des sanctions à son égard, allant jusqu'au retour anticipé à son domicile.

Remarques, points à préciser (traitement médical, allergies.....) :

.....

.....

.....

Fait à....., le

Signature :

Autorisation de prélèvement nécessitant une technique invasive

Vu l'article R.232-52 du code du sport*,

Je soussigné,, représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de, né(e) leautorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

* Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »